

# APPORT DE LA PÊCHE LACUSTRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'AYAMÉ À L'EST DE LA CÔTE D'IVOIRE

Koffi Mouroufié KOUUMAN

Enseignant-Chercheur

Maitre de Conférences

École Normale Supérieure-Abidjan

[koumankoffi@yahoo.fr](mailto:koumankoffi@yahoo.fr)

Kouassi Eric KOUASSI,

Doctorant ED-SCALL

Université Félix Houphouët Boigny

[kouassierickouassi@gmail.com](mailto:kouassierickouassi@gmail.com)

&

Céline Yolande KOFFIÉ-BIKPO

Enseignante-Chercheure

Professeur Titulaire

Université Félix Houphouët Boigny

[bikpoceline@yahoo.fr](mailto:bikpoceline@yahoo.fr)

## Résumé

La plupart des réflexions sur la pêche et le développement socioéconomique en Côte d'Ivoire est circonscrite au Sud en raison des potentialités hydrographiques dont dispose cette partie du territoire. Pourtant, il existe certaines localités qui possèdent des plans d'eau où la vie économique est aussi importante à travers l'activité halieutique. C'est le cas de la Sous-préfecture d'Ayamé où l'apport de la pêche lacustre dans le développement de la Sous-préfecture suscite un regard scientifique. Ainsi, cet article vise à analyser la contribution de la pêche lacustre à l'amélioration du cadre de vie des populations dans la sous-préfecture d'Ayamé. La méthode de travail repose sur une recherche bibliographique suivie d'enquête de terrain menée dans les localités lacustres d'Ayamé I. Les résultats montrent que la pêche lacustre est créatrice d'emplois, concourt à l'amélioration des conditions de vie de ses acteurs et de la population et participe au budget de l'État et des collectivités locales. Elle mobilise, dans la chaîne de valeurs, 43,20 % de pêcheurs tant ivoiriens qu'étrangers, 5,63 % de mareyeuses, 33, 80 % de transformatrices et 17, 37 % de commerçantes, soit un effectif de 213 emplois pour la population d'Ayamé. Les revenus tirés de cette pêche et de ses activités connexes contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement des localités riveraines.

**Mots-clés :** Sous-préfecture d'Ayamé, pêche lacustre, apport, développement

## Abstract

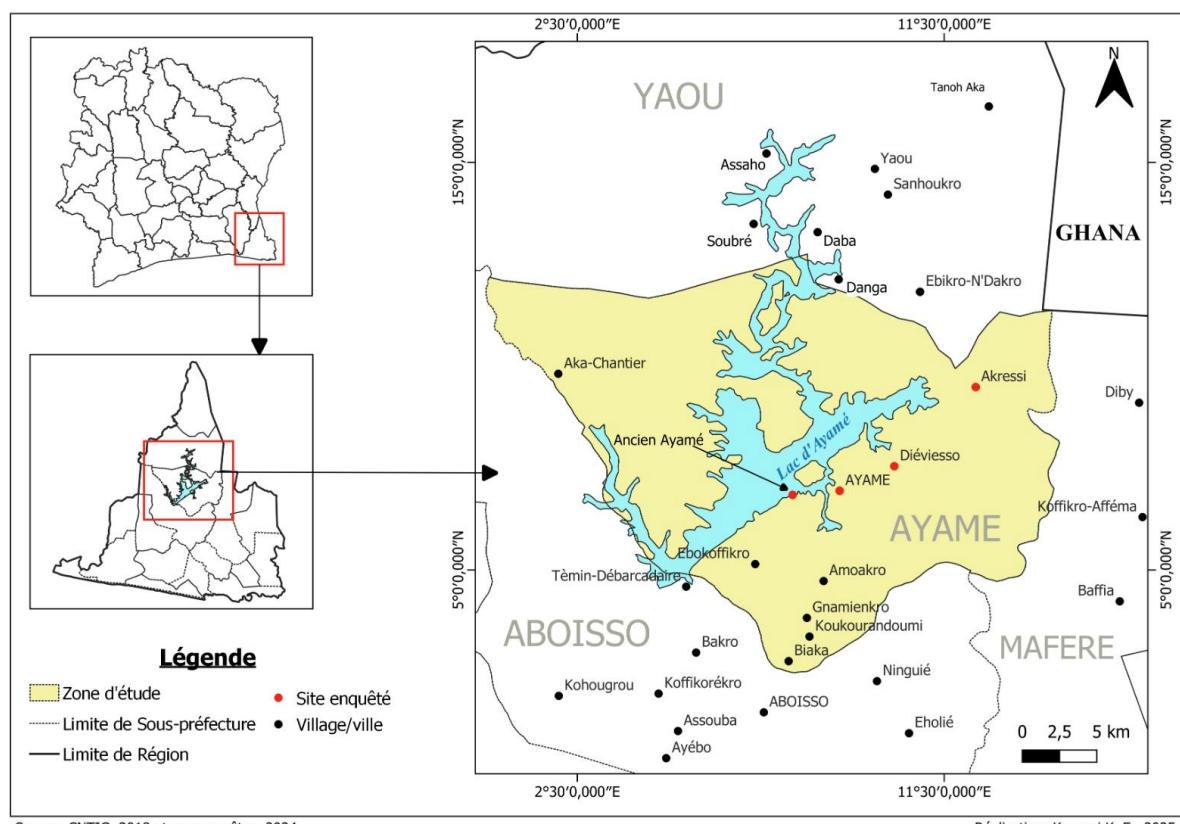
Most of the discussion on fishing and socioeconomic development in Côte d'Ivoire is confined to the South due to the hydrographic potential of this part of the territory. However, there are some localities with bodies of water where economic life is also important through fishing activity. This is the case of the Ayamé sub-prefecture where the contribution of fishing to the development of the sub-prefecture is being studied scientifically. Thus, this article aims to analyze the contribution of lake fishing to improving the living environment of the populations in the Ayamé sub-prefecture. This is

the case of the Ayamé sub-prefecture where the contribution of fishing to the development of the sub-prefecture is being studied scientifically. Thus, this article aims to analyze the contribution of lake fishing to improving the living environment of the populations in the Ayamé sub-prefecture. The working method is based on bibliographic research followed by field surveys carried out in the lakeside localities of Ayamé I. The results show that lake fishing creates jobs, contributes to improving the living conditions of its stakeholders and the population and contributes to the budget of the State and local authorities. The working method is based on bibliographic research followed by field surveys carried out in the lakeside localities of Ayamé I. The results show that lake fishing creates jobs, contributes to improving the living conditions of its stakeholders and the population and contributes to the budget of the State and local authorities. The results show that lake fishing creates jobs, contributes to improving the living conditions of its stakeholders and the population, and contributes to the budget of the State and local authorities. It mobilizes, in the value chain, 43.20 % of fishermen, both Ivorian and foreign, 5.63 % of fishmongers, 33.80 % of processors and 17.37 % of traders, i.e. a workforce of 213 jobs for the population of Ayamé. The income from this fishing and its related activities contributes to improving the living conditions of the populations and to the development of the riverside localities.

**Keywords:** Ayamé sub-prefecture, lake fishing, contribution, development

## Introduction

Le lac d'Ayamé est situé dans le département d'Aboisso dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. Il borde la Sous-préfecture de Yaou au Nord, celle d'Aboisso au Sud, celle de Maféré et la République du Ghana à l'Est. La figure 1 suivante donne sa localisation ainsi que les localités qui la composent.



**Figure 1 : La Sous-préfecture et le lac d'Ayamé**

Le lac d'Ayamé est un stock d'eau artificiel vaste d'environ 197 km<sup>2</sup>, né du tout premier barrage hydroélectrique de la Côte d'Ivoire dit Ayamé I, construit sur la rivière Bia et inauguré en 1959. Sa cote fluctue entre 91 m en crue et 87 m en étiage.

Les études sur les pêches fluvio-lacustres, lagunaires et maritimes en Côte d'Ivoire privilégièrent les aspects liés aux volumes des captures, à leurs traitement et conservation, aux caractéristiques sociodémographiques des acteurs et aux matériels de capture. Elles montrent que le secteur halieutique joue un rôle important dans le développement socioéconomique à travers les emplois générés, les protéines animales offertes aux populations et les équipements et infrastructures érigés dans les localités. À ce propos, plusieurs auteurs dont Firca (2013, p. 4), K. P. Anoh (2007, p. 140), A. Tall (2004, p. 22), A. Chaumet (2000, p. 15), C. Y. Koffié-Bikpo (1997, p. 160), K. M. Kouman et Y. Dosso (2017, p. 10), C. Y. Koffié-Bikpo et *al.* (2017, p. 145) ont abordé la question de l'apport de cette

activité halieutique. Pour eux, la pêche participe à la lutte contre la pauvreté en ce sens qu'elle crée des emplois dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation du poisson. Cependant, la contribution de la pêche lacustre dans le développement de la Sous-préfecture d'Ayamé n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion scientifique approfondie bien qu'elle soit une activité pratiquée de manière plus ou moins intensive depuis les années 1970 dès l'avènement du lac de barrage d'Ayamé. Cela suscite l'interrogation suivante : comment la pêche lacustre contribue-t-elle au développement de la sous-préfecture d'Ayamé ?

La réponse à cette préoccupation amène à analyser la contribution de la pêche lacustre à l'amélioration du cadre de vie des populations dans la sous-préfecture d'Ayamé.

### 1. Matériels et méthode du travail

Cette étude a été construite à partir des données secondaires et de données primaires. La recherche documentaire s'est faite à la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques, dans la bibliothèque de l'EX-FLASH et la bibliothèque centrale de l'université Félix Houphouët Boigny ainsi que dans celles de l'IRD, du CERAP, du CRO et de l'INS de la ville d'Abidjan du 15 au 21 juin 2023 et le 12 juillet 2024. Les centres d'intérêts des ouvrages lus tournent autour de la contribution du secteur de la pêche au développement socioéconomique dans de nombreux pays africains.

La collecte de données primaires s'est faite par observation, entretien et administration de questionnaire. Ces approches, à la fois qualitative et quantitative, ont permis d'avoir des données portant sur la production fraîche et fumée, la vente et les revenus des acteurs et les retombées de la pêche sur les localités riveraines du lac. Pour comprendre les raisons, les opinions, les motivations et avoir des éclaircissements supplémentaires sur certains aspects liés au sujet, recours a été fait aux questions ouvertes. Celles-ci ont tourné autour de la répartition spatiale des zones d'approvisionnement, des marchés, des espèces et leurs modes de transformation, des revenus des acteurs et leur utilisation.

Pour l'enquête de terrain, recours a été fait aux services pêche d'Ayamé et de la Sous-préfecture qui gèrent le lac de barrage pour le choix des espaces enquêtés et des répondants. Selon le Service Pêche, la Sous-préfecture d'Ayamé compte quatre (04) zones de production dont deux (02) principales (Ayamé, Akressi) et deux (02) secondaires (Diéviesso, ancien Ayamé) ; les habitants des autres localités ne s'adonnant qu'à la pêche de subsistance. Ainsi, pour cette recherche, nous avons opté pour une étude exhaustive en enquêtant toutes les zones de production principale et secondaire. Les investigations se sont déroulées en quatre phases : la première du 15 août au 05 septembre 2023 ; la seconde durant les congés de nouvel an de la même ; la troisième, au cours des congés de pâques 2024 et la dernière en août 2024.

L'observation a consisté à inventorier les zones de production, les espaces de transformation et de vente, les activités développées du fait de la pêche lacustre appuyée de prises d'images. Cette méthode a été secondée par des séances d'entretien avec les autorités municipales, les agents du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, les fumeuses de poisson, les mareyeuses et les responsables des vendeuses de produits. Ces échanges ont permis d'avoir des informations sur les lieux d'approvisionnement, les productions (débarquées, transformées et commercialisées) et le nombre de femmes impliquées dans les activités directes et indirectes de la pêche.

Étant donné que le service pêche ne dispose pas de statistiques à jour sur l'effectif d'acteurs exerçant dans les activités de pêche, il a été nécessaire de procéder à un dénombrement de ceux-ci par nos soins. Ainsi, avec l'aide du président des pêcheurs, 213 acteurs, soit 92 pêcheurs, 12 mareyeuses, 72 transformatrices et 37 commerçantes ont été recensés dans les mois de novembre et décembre 2024. Vue la faiblesse des effectifs par catégorie socio-professionnelle de ses acteurs dénombrés, nous avons opté pour une enquête exhaustive par questionnaire. Hormis cela, un GPS a été utilisé pour la prise de coordonnées géographiques des marchés et les lieux de pêche aux alentours du lac.

Les données recueillies ont subi différents types de traitements selon leur nature. Cela a nécessité le recours aux logiciels Adobe illustrator CS et Excel pour la confection des tableaux et des graphiques. Le logiciel Arc Gis 10.2 a été utilisé pour réaliser les cartes. Le traitement et l'organisation des données ont conduit aux résultats suivants.

## 2. Résultats

L'analyse des données recueillies a permis d'obtenir deux types de résultats qui sont : la pêche lacustre comme une activité à impact socio-économique dans la Sous-préfecture d'Ayamé et une production largement commercialisée en dehors de la Sous-préfecture d'Ayamé.

### 2. 1. La pêche lacustre : une activité à impact socio-économique dans la Sous-préfecture d'Ayamé

Dans la Sous-préfecture d'Ayamé, le secteur de la pêche est créateur d'emplois. Elle concourt à l'amélioration des conditions de vie de ses acteurs et de la population. Elle participe également au budget des collectivités locales.

#### 2. 1. 1 -La pêche lacustre à Ayamé, un secteur créateur d'emplois

La filière pêche lacustre emploie une diversité d'acteurs dans la Sous-préfecture d'Ayamé. Ceux-ci exercent, majoritairement, dans la pêche de capture, la transformation, le mareyage et la vente des produits halieutiques. Le tableau ci-après présente les emplois directs générés et les acteurs impliqués.

**Tableau 1 : Effectifs des acteurs de la chaîne de valeurs pêche lacustre dans la Sous-préfecture d'Ayamé en 2024**

Emplois Nationalité	Pêcheurs		Mareyeuses		Transformatrices		Commerçantes	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
Malien	40	43, 48	04	33, 33	35	48, 61	09	24, 32
Ivoirien	25	27, 17	06	50	15	20, 83	12	32, 43
Togolais	6	6, 52	01	8, 33	04	5, 56	05	13, 51
Ghanéen	12	13, 04	00	00	10	13, 89	07	18, 92
Burkinabé	9	9, 78	01	8, 33	08	11, 11	04	10, 81
Total	92	100	12	100	72	100	37	100

Source : Kouassi E., 2024

Le tableau 1 montre que le secteur de la pêche offre 213 emplois à la population d'Ayamé dont 92 pêcheurs, 12 mareyeuses, 72 transformatrices ou fumeuses de poissons et 37 commerçantes. Au nombre des pêcheurs, figurent 40 de nationalité malienne représentent 43, 48 % des acteurs contre 25 Ivoiriens (27, 17 %), 12 Ghanéens (13, 04 %), 09 Burkinabés (9, 78 %) et 06 Togolais (6, 52 %).

Du point de vue originel, cette activité commerciale implique outre les 43 % des emplois de travailleurs de la pêche, des activités connexes notamment la transformation, le mareyage et/ou le commerce des pêches. Ces activités post-captures mobilisent 121 personnes de sexe féminin. Les Maliennes sont majoritaires dans le circuit de la transformation avec 35 des actrices (48, 61 %) contre 15 Ivoiriennes (20, 83 %), 10 Ghanéennes (13, 89 %), 08 Burkinabées (11, 11 %) et 04 Togolaises (5, 56 %). Les Ivoiriennes et Maliennes ont la mainmise sur le mareyage et la vente. En effet, le mareyage implique 06 Ivoiriennes (50 %) contre 04 Maliennes (33, 33 %), 01 Togolaise (8, 33 %) et 01 Burkinabée (8, 33 %). Concernant la vente, on dénombre 12 Ivoiriennes (32, 43 %) contre 09 Maliennes (24, 32 %), 07 Ghanéennes (18, 92 %), 05 Togolaises (13, 51 %) et 04 Burkinabées (10, 81 %).

À ces métiers ou emplois connexes s'ajoutent plusieurs activités annexes dont la fabrication et la réparation des matériels de pêche (engins, embarcations), la vente de glace qu'utilisent les mareyeuses pour la conservation au frais des poissons, la restauration sans oublier les services administratifs de gestion des pêches.

## 2. 1. 2. Une activité pourvoyeuse de revenus et de meilleures conditions de vie des acteurs

Le secteur de la pêche lacustre génère des revenus grâce à une multitude d'activités qui se développent de son fait. Les revenus moyens mensuels des catégories d'acteurs sont indiqués dans le tableau ci-après.

**Tableau 2 : Revenus mensuels moyens des acteurs de la filière pêche à Ayamé (F CFA)**

Catégorie d'acteurs	Pêcheurs		Mareyeuses		Transformatrices		Commerçantes	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
Gains mensuels								
0- 25000	10	10, 87	04	33, 33	36	50	06	16, 22
25 001-50 000	11	11, 96	02	16, 67	16	22, 22	04	10, 81
50 001-75 000	20	21, 74	02	16, 67	09	12, 50	09	24, 32
75 001-100 000	15	16, 30	01	8, 33	05	6, 94	08	21, 62
100 001-125 000	17	18, 48	01	8, 33	04	5, 56	05	13, 51
125 001-150 000	12	13, 04	01	8, 33	02	2, 78	03	8, 11
Plus de 150 000	07	7, 61	01	8, 33	00	00	02	5, 41
Total	92	100	12	100	72	100	37	100

Source : Kouassi E., 2024

Dans le secteur de la pêche lacustre à Ayamé, 11 pêcheurs (11, 96 %), 02 mareyeuses (16, 67 %), 16 transformatrices (22, 22 %) et 04 commerçantes (10, 81 %) ont des revenus mensuels moyens compris entre 25 001 et 50 000 F CFA. Cela est en dessous du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) en Côte d'Ivoire qui s'élève à 75 000 F CFA selon l'arrêté n°0050/MEPS/CAB du 19 mai 2023 portant application du barème des salaires catégoriels conventionnels. Ses acteurs affirment ne pas jouir pleinement de leur activité en raison des difficultés financières et sociales (difficultés à se nourrir, à se loger, à s'occuper de leurs familles) qu'ils rencontrent. Tandis que 07 pêcheurs (7, 61 %), 01 mareyeuse (8, 33 %) et 02 commerçantes (5, 41 %) gagnent près de 150 000 F CFA par mois. En effet, ceux-ci ont des revenus moyens mensuels supérieurs au SMIG ivoirien et confirment tous que ceux-ci leur permettent de satisfaire à minima leurs besoins individuels et familiaux. D'ailleurs, ces derniers déclarent avoir investi dans l'immobilier et l'agriculture notamment l'hévéaculture, l'élaéiculture ou du palmier à huile et le manioc.

Sur le plan matrimonial, 54, 39 % des pêcheurs interrogés vivent en couple, contre 45, 61 % qui sont célibataires et vivent encore avec leurs parents. Tous les pêcheurs vivant en couple disent utiliser leurs revenus pour les charges familiales : besoins alimentaires du ménage, scolarisation des enfants, besoins vestimentaires, de santé, réalisation des projets familiaux etc.

Quant aux pêcheurs majeurs mais célibataires vivant encore chez des parents, 58 % de leurs gains sont utilisés pour leurs dépenses personnelles tandis que 42 % servent à aider leurs parents dans leurs dépenses quotidiennes.

Hormis cela, 89 % des pêcheurs étrangers expédient entre 20 et 25 % de leurs revenus dans leurs pays d'origine où ils investissent dans l'immobilier, le transport, l'élevage et le commerce si ce n'est pour aider socialement leurs parents restés au pays. Les 11 % restants investissent plus 75 % des leurs localement notamment dans les villes d'Ayamé et Aboisso parce qu'ils sont en couple avec des Ivoiriennes avec lesquelles ils ont des enfants.

Quant aux pêcheurs ivoiriens, ils investissent tous dans l'immobilier, le commerce, l'élevage et dans bien d'autres secteurs d'activités. Aussi les transformatrices et commerçantes mariées soutiennent-elles que 49 % de leurs gains sont utilisés pour aider leurs conjoints dans la gestion des charges familiales. D'ailleurs, 12, 5 % de ces femmes font savoir que dans leurs foyers, les dépenses concernant la nourriture sont entièrement à leur charge. Aussi, 03 d'entre elles, dont 01 mareyeuse et 02 commerçantes sont chacune propriétaire d'une maison de 3 pièces bâties dans la ville d'Ayamé.

Cet apport des activités halieutiques dans la Sous-préfecture d'Ayamé est aussi confirmée par monsieur AKA Brou, chef des pêcheurs ivoiriens, en ces termes : « *je suis chef pêcheur et mon épouse est une mareyeuse. Grâce à mon activité, je me suis acheté un champ d'hévéa d'une valeur de 3 500 000 F CFA à Biaka dans la Sous-préfecture d'Ayamé.*

 L'un des biens acquis par ces pêcheurs grâce aux revenus générés par la pêche lacustre est mis en lumière par la photo ci-après :

**Photo 1 : Champ d'hévéa acheté par un pêcheur grâce aux revenus de la pêche**



Source : Kouassi E., 2024

Elle participe aussi à la diversification des sources de revenus surtout pour les populations autochtones exerçant la pêche comme activité secondaire à l'agriculture. Pour ces paysans-pêcheurs, elle est une activité vers laquelle ils se tournent après avoir terminé leurs travaux champêtres et qui leur permet d'avoir des revenus additionnels.

La pêche lacustre a également favorisé la création de plusieurs structures commerciales qui participent à l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs voire des habitants de la Sous-préfecture. Ainsi, pour la gente féminine, la transformation et le commerce du poisson représentent un important appui aux moyens d'existence.

## 2. 1. 3- La pêche lacustre, comme vecteur de la sécurité alimentaire à Ayamé

La pêche lacustre contribue à la sécurité alimentaire de la population d'Ayamé en raison de la disponibilité de ressources halieutiques qu'elle offre pour la consommation. La quasi-totalité des ménages des localités lacustres d'Ayamé interrogés confirment qu'ils consomment régulièrement les produits de la pêche locale. En effet, 87 % de ceux-ci affirment qu'ils préfèrent les ressources halieutiques aux autres produits carnés. 40 % avouent être friands de poissons d'eau douce notamment les espèces nobles (silure, carpe, mâchoiron, etc.) alors que 60 % sont plus orientés vers les petits pélagiques issues de la pêche locale. Ainsi, Madame N'zi Roseline, institutrice à Akressi, donne des informations sur son programme hebdomadaire d'approvisionnement en ressources halieutiques en ces termes : « *J'achète du poisson une fois par semaine aux pêcheurs du village. Mes dépenses hebdomadaires en achat de produits de pêche varient entre 10 000 et 13 000 F CFA et ma famille et moi consommons surtout le silure, la carpe et le mâchoiron* ». Au-delà des retombées individuelles ou familiales, la pêche a un effet socio-collectif à divers niveaux.

## 2. 1. 4. La pêche lacustre, un secteur contribuant au budget de l'État et des collectivités locales

La pêche se perçoit comme le fruit ou l'activité de prélèvement des espèces aquatiques (poissons, crustacés, etc.) dans les eaux afin d'en faire du commerce alimentaire. En Côte d'Ivoire, toute personne exerçant cette activité de manière professionnelle doit obtenir une autorisation de la part de l'État. Cela exige l'obtention d'une licence de pêche délivrée par l'autorité compétente (la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche) et les fonds sont versés à la régie du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques via le trésor. Au niveau de la pêche artisanale continentale, le coût de la licence est de 15 000 F CFA par an pour tous les pêcheurs (nationaux et étrangers). Le tableau suivant fait un récapitulatif des recettes tirées de la délivrance des licences de pêche aux pêcheurs d'Ayamé sur trois années.

**Tableau 3 : Recettes des licences de pêche délivrées aux pêcheurs de la Sous-préfecture d'Ayamé de 2022 à 2024**

Années	Nombres de pêcheurs	Coût de la licence mensuelle	Recette totale en (F CFA)
2022	120	15 000	21 600 000
2023	117	15 000	21 060 000
2024	92	15 000	16 560 000
Total	329	15 000	59 220 000

Source : Service pêche Ayamé et enquête Kouassi E., 2022, 2023, 2024

Nous retenons, de ce tableau 3, que de 2022 à 2024, plus de 59 220 000 F CFA ont été versés annuellement dans les caisses de l'État à titre uniquement de licence de pêche dans la Sous-préfecture d'Ayamé.

Par ailleurs, au niveau national, tout pêcheur exerçant sur les eaux continentales paye une taxe d'exploitation mensuelle de 3 000 F CFA ; soit 36 000 F CFA par an à l'État de Côte d'Ivoire. Le récapitulatif de ces taxes est contenu dans le tableau ci-après.

**Tableau 4 : Recettes sur les taxes d'exploitation (en F CFA) de la pêche continentale à Ayamé de 2022 à 2024**

Années	Nombre de pêcheurs	Coût mensuel/pêcheur	Recette totale/an
2022	120	3 000	4 320 000
2023	117	3 000	4 212 000
2024	92	3 000	3 312 000
Total	329	3 000	11 844 000

Source : Service pêche Ayamé et enquête Kouassi E., 2022, 2023, 2024

Ce tableau 4 présente les recettes de la taxe d'exploitation halieutique prélevée auprès des pêcheurs durant ces trois dernières années. Elles s'élèvent à 4 320 000 F CFA en 2022, à 4 212 000 F CFA en 2023 contre 3 312 000 F CFA en 2024. Outre la pêche, les principales activités dans la chaîne de valeur pêche étant la transformation, le transport et la commercialisation des produits halieutiques, les acteurs de celles-ci sont également soumis à des taxes dont les coûts sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau 5 : Différentes taxes payées par les vendeurs de poissons à Ayamé en 2024**

Types de taxes	Montant (F CFA)	Périodicité
Carte d'identification majeur	5 000	Annuel
Carnet de circulation	5 000	
Certificat de salubrité	1 000	Par voyage
Autorisation de transport	2 500	Mensuelle

Source : Service pêche Ayamé, 2024

À travers ce tableau 5, il ressort que le commerce des fruits de la pêche est également soumis à plusieurs taxes, sources de revenus pour l'État. En effet, chaque mareyeur doit acquérir une carte d'identification mareyeur qui s'évalue à 5 000 F CFA, un carnet de circulation à 5 000 F CFA, un certificat de salubrité à 1 000 F CFA et une autorisation de transport à 2 500 F CFA. De ce fait, de 2022 à 2024, on enregistre 32 mareyeuses, 102 commerçantes et 174 transformatrices ; soit un total de 308 actrices existant dans les fichiers du service des pêches d'Ayamé. Pour ces trois années, le commerce des pêches à Ayamé a rapporté dans les caisses de l'État une recette de 1 540 000 F CFA tirés de la carte d'identification mareyeur, 1 540 000 F CFA issus de la vente des carnets de circulation et 9 240 000 F CFA pour les autorisations de transport. Il est à noter que l'effectif de commerçants n'est pas exhaustif car les échanges avec les responsables du Bureau Aquaculture et Pêche d'Ayamé attestent que plus de la moitié des vendeurs, notamment d'origine ivoirienne, refusent de payer ces taxes mentionnées et donc exercent dans la clandestinité (tableau 5).

De ce qui précède, il est évident que le secteur de la pêche à la fois, offre plusieurs possibilités d'emplois aux populations d'Ayamé, contribue à la satisfaction des besoins nutritionnels par l'apport de protéines halieutiques, mais également est source de revenus et de diversification de revenus ; toutes choses qui permettent d'améliorer les conditions de vie des acteurs tout en impulsant le développement des localités riveraines de la circonscription. Aussi, concourt-elle au budget de l'État et des collectivités locales à travers une diversité de taxes que paient les différents acteurs.

### 3. Une production largement commercialisée en dehors de la Sous-préfecture d'Ayamé

Les captures de la pêche au barrage I d'Ayamé sont vendues aussi dans la zone de production que sur des marchés plus ou moins lointains notamment ceux des villes d'Aboisso et de Grand-Bassam comme le montre la figure ci-après :

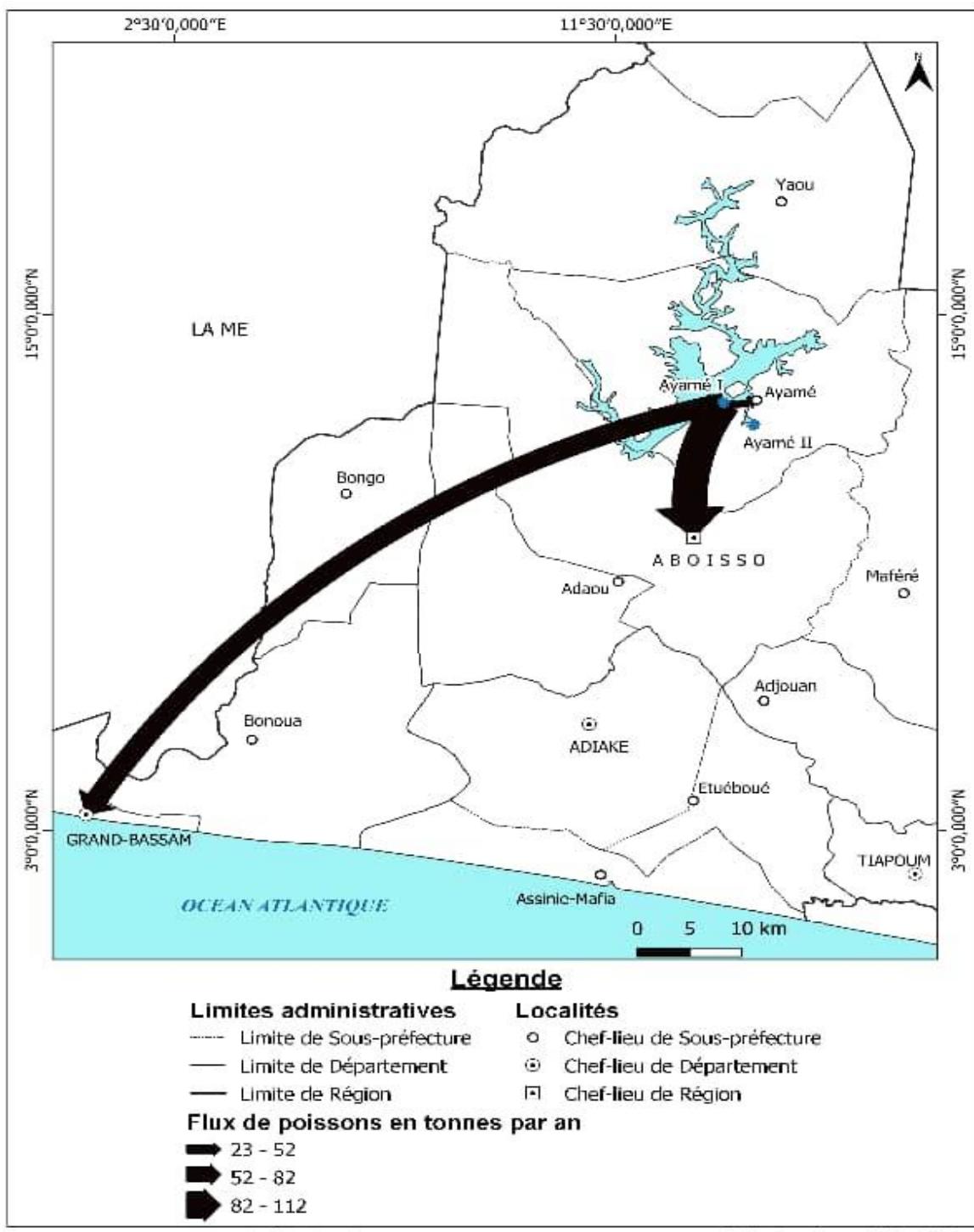


Figure 2 : Flux des produits de la pêche lacustre locale de la Sous-préfecture d'Ayamé

Il ressort de cette figure 2 qu'une part importante de la production halieutique du lac d'Ayamé est vendue hors de la zone de production. Aboisso en est la première destination avec 71,705 tonnes de produits frais et 41 tonnes de produits fumés ; soit 55,34 % de la production totale en 2024. La seconde localité approvisionnée est la ville de Grand-Bassam qui a reçu 68,96 tonnes produits fumés ; soit 24 % des pêches lacustres de ladite année. Cette distribution des produits hors de la zone de production s'explique par le fait que 85 % des vendeuses (mareyeuses, commerçantes) préfèrent commerçer avec les clients dans les Sous-préfectures d'Aboisso et de Grand-Bassam. Ces actrices soutiennent que les clients, dans ces Sous-préfectures susmentionnées, ont pour habitude d'acheter de grandes quantités et de payer cash contrairement à la clientèle locale. Cela leur permet des gains de temps par la célérité des ventes mais surtout des marges bénéficiaires conséquentes comparativement à la vente aux clients dans la zone de production (Ayamé). En effet, en dehors de la Sous-préfecture d'Ayamé, le tas de quatre mâchoirons fumés (*Chrysichthys*) est vendu à 3 500 F CFA et celui du mâchoiron frais à 3 000 F CFA. Pour les autres espèces, le tas de quatre carpes fumées (*Oréochromis*) se marchande à 2 500 F CFA et le frais à 2 000 F CFA. Quant à la vente locale, le tas de quatre mâchoirons fumés à 2 000 F CFA ; le frais à 1 500 F CFA et le tas de quatre carpes fumées à 1 500 F CFA ; le frais à 1 000 F CFA. Cela donne une marge de plus de 1000 F CFA par espèce et tas de poissons vendus ; d'où une marge bénéficiaire conséquente en dépit des frais de transport.

Outre cela, les revenus tirés de ses activités contribuent à leur autonomisation financière et à l'amélioration de leurs conditions de vie ; au développement des localités riveraines de lac d'Ayamé et au renforcement du budget de l'État et des collectivités locales. De ce fait, depuis la production des espèces halieutiques jusqu'à la commercialisation, la filière pêche lacustre dans la Sous-préfecture d'Ayamé est créatrice d'emplois en raison de la diversité des activités qui s'y développent de son fait.

#### 4. Discussion

Cette étude met en exergue la contribution de la pêche lacustre à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement de la Sous-préfecture d'Ayamé. Elle expose que depuis la capture des espèces jusqu'à la vente, la filière des pêches lacustres est créatrice d'emplois pour les populations (hommes et femmes) en raison de la diversité des activités qui se développent de son fait. Elle emploie directement 213 acteurs. Dans cette chaîne de valeur de pêche, on a 43,20 % de pêcheurs (ivoiriens et étrangers), 5,63 % de mareyeuses, 33,80 % de transformatrices et 17,37 % de commerçantes. Cela confirme les résultats de l'étude faite dans la Sous-préfecture de Kossou en Côte d'Ivoire par Y. Dosso (2023, p. 141). En effet, selon cet auteur, la pêche emploie 49,59 % de l'ensemble des pêcheurs (ivoiriens et étrangers). Ce résultat est aussi en phase avec celui de P. Failler et al. (2010, p. 161) à propos de la Mauritanie où « le sous-

secteur de la pêche artisanale est, de loin, la première source de création d'emplois directs. Dans ce pays, entre 1994 et 2001, le nombre de pêcheurs artisans est passé de plus de 3 800 à environ 12 100 pour une croissance moyenne annuelle de 8 % ». Cette réflexion a également montré que le secteur de pêche, à travers les revenus générés par ses activités directes et indirectes, contribue à l'amélioration des conditions de vie de ses acteurs, au budget de l'État et des collectivités locales. De plus, il participe à l'alimentation qualitative des populations. Plusieurs auteurs ont déjà montré la place prépondérante du secteur halieutique dans le développement socioéconomique de certains territoires. Dans le secteur Ouest de la lagune Ebrié en Côte d'Ivoire, « la pêche a largement contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les localités riveraines de la lagune Ebrié (J. K. Koffi, 2021, p. 228). Pour Y. Dosso (2023, p. 143), à Kossou « les revenus tirés de la pêche ont permis aux ménages des pêcheurs de se connecter au réseau d'électricité et de l'eau portable pour satisfaire leurs besoins. Hormis, cela l'activité de pêche a aussi contribué à l'alimentation des populations ». C. S. Y. Kakou (2013, p. 119), ajoute que « les revenus tirés de la pêche apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Sous-préfectures de Bingerville et Grand-Bassam ».

Au niveau national, en Guinée le secteur de la pêche apporte une contribution non négligeable au budget de l'État. La principale recette de ce secteur correspond aux droits de pêche (licence d'exploitation et permis de pêche) (D. Moustapha et al., 2023, p. 12). Cela est soutenu par P. Failler et al. (2010, p. 157) qui témoignent que « le secteur des pêches exploité, continue à être un pilier majeur de l'économie nationale de la Mauritanie. Il continue encore à maintenir sa place comme importante source de recettes du budget de l'État ».

L'étude a aussi montré que la production est largement distribuée en dehors des limites de ladite Sous-préfecture. Cette assertion est identique à celle de C. Hauhouot (2004, p. 76) qui soutient qu'à Adiaké, l'activité de pêche y est importante mais ses produits ne couvrent pas les besoins au plan local car seulement le quart de la production est écoulé dans la région. Le reste est acheminé en direction du marché abidjanais. C'est également le constat de K. M. Kouman (2008, p. 277) qui soutient que la production maritime artisanale du Sud-ouest ivoirien est distribuée dans 32 départements à travers le pays.

Outre cela, dans la zone d'étude, le secteur de la pêche lacustre permet aux acteurs (pêcheurs, mareyeuses, transformatrices et commerçantes) de satisfaire des besoins individuels et familiaux, d'investir dans l'immobilier et dans d'autres secteurs d'activités. Cette déclaration est semblable à celle de S. Camara (2018, p. 45) et de O. B. A. Évariste et al. (2018, p. 179).

## Conclusion

Cette étude met en exergue la contribution de la pêche lacustre à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la Sous-préfecture d'Ayamé. Il ressort des résultats que la pêche lacustre est un secteur créateur d'emplois à travers le mareyage, la transformation et le commerce des produits halieutiques aussi bien pour les populations d'origine ivoirienne qu'étrangère. Les revenus tirés de ses activités contribuent à leur autonomisation financière et à l'amélioration de leurs conditions de vie ; au développement des localités riveraines du lac d'Ayamé et au renforcement du budget de l'État et des collectivités locales. Cependant, le développement de l'activité est confronté à plusieurs entraves, entre autres, la pollution fréquente du lac de barrage par les pêcheurs et l'utilisation massive d'engins prohibés. La conséquence immédiate de ces entraves est la baisse drastique de la production halieutique.

Le développement de la pêche lacustre dans la Sous-préfecture d'Ayamé passe par le renforcement et l'application effective des textes réglementaires relatifs à l'exploitation des ressources aquatiques afin de réduire les pressions sur les plans d'eau lacustres et les mauvaises pratiques de pêche.

## Références bibliographiques

- ANOH Kouassi Paul, 2007 : *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat de géographie, université de Nantes, 334 p.
- CAMARA Seynabou, 2018 : *Le rôle des femmes dans la commercialisation du poisson dans la région du cap*, Cap Town / Afrique du Sud, 51 p.
- CHAUMET Alexis, 2000 : Études des postes et d'expansion économique ; la pêche en Côte d'Ivoire, Abidjan
- DOSSO Yaya, 2023 : Pêche et amélioration des conditions de vie des populations dans la Sous-préfecture de Kossou, *Revue Ivoirienne de Géographie des savanes*, pp.132-151.
- FAILLER Pierre, DIA Abou Daïm et ZEINE Debbe, 2010 : Présentation détaillée des résultats de la sous-commission, *in « socio-économie »* pp. 157-185.
- FIRCA, 2013 : À la découverte de la pêche et l'aquaculture, Abidjan : Bulletin d'information, La Filière du Progrès-Acte 11- pêche et aquaculture, août 2013, 44 p.
- HAUHOUOT Célestin, 2004 : « Les pressions anthropiques sur les milieux naturels du Sud-est ivoirien », *in Géo-Eco-Trop*, 28, 1-2, pp. 69-82.

KAKOU Yao Sylvain Charles, 2013 : « *Pêche et développement socioéconomique dans les sous-préfectures de Grand-Bassam et Bingerville* (Côte d'Ivoire) ». Thèse unique de doctorat (géographie), Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan

KOFFI Kouadio Jacques, 2021 : « *Pêche et développement socioéconomique du secteur ouest de la lagune Ébrié* ». Thèse unique de doctorat (géographie), Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOFFIÉ-BIKPO Céline Yolande, KOUMAN Koffi Mouroufié, DOSSO Yaya, 2017 : L'impact socio-économique et spatial du commerce du poisson dans les villages lagunaires de la Sous-préfecture d'Adiaké in *GEOTROPE*, n°2, pp. 137-152.

KOUMAN Koffi Mouroufié, DOSSO Yaya, 2017 : Contribution du commerce du poisson à l'aménagement de l'espace dans la Sous-préfecture de Sassandra ; in *REGARSUDS*, IGT, pp. 1-16.

KOUMAN Koffi Mouroufié, 2008 : *Implantation des pêcheurs dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire : permanence et mutation dans l'organisation de l'espace*. Thèse de Doctorat en Géographie, IGT

OYEDELE Biaou Adeoti Évariste, IBOURAÏMA Yabi, AFOUDA Marius Akpo, MAXIMENNE Amontcha and EULOGE Ogouwalé, 2018 : « Africa Development / Afrique et Développement », in *CODESRIA* Vol. 43, No. 2 (2018), pp. 173-189, 20p. MOUSTAPHA Dème, EL HADJ Bara Dème, FAILLER Pierre, SOUMAH Mohamed et YOUSSEOUF Hawa Camara, 2023 : La contribution de la pêche à l'économie Guinéenne : une évaluation à partir de l'élaboration d'un cadre d'indication économiques clé, *Revue Belgo de géographie*, 17 p.

TALL Amadou, 2004 : Profil de la pêche des pays membres d'infopêche et du SADC info SA. *NORAD*, pp. 21-22.